CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL
QUARTIER DE MALANCOURT

RÈGLEMENT ÉDITION 2026

Article 1 – Objet du concours

La commune d'Amnéville pour le secteur de Malancourt, organise un concours de décorations de Noël destiné à encourager les habitants à participer à l'embellissement du village et à partager l'esprit des fêtes de fin d'année.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Malancourt.
Chaque participant doit être domicilié à Malancourt et inscrire une seule habitation.
Les décorations peuvent concerner les façades, les jardins, les fenêtres, les balcons et les espaces extérieurs visibles depuis la voie publique.

Article 3 – Modalités d'inscription

Les inscriptions sont réalisées par voie électronique ou à l'aide du bulletin prévu à cet effet, disponible à la mairie de Malancourt.

Les bulletins complétés doivent être retournés avant le **11 décembre 2026.**
Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 4 – Passage du jury

Un jury désigné par la commune effectuera une tournée des habitations inscrites **le 18 décembre 2026**

Le jury appréciera les décorations exclusivement depuis l'espace public.
Aucune visite à l'intérieur des propriétés privées ne sera effectuée.
Les participants s'engagent à maintenir leurs décorations en place et en fonctionnement, si nécessaire, pendant la période de passage du jury.
Aucun vote du public ne sera organisé.

Article 5 – Critères d'évaluation

Les décorations seront évaluées selon les critères suivants :

- **Originalité et créativité :** caractère personnel et original des décorations.
- **Esprit de Noël :** ambiance festive et respect de la thématique.
- **Harmonie et esthétique :** cohérence et équilibre de l'ensemble.
- **Mise en scène et investissement :** soin apporté aux décorations et qualité de leur réalisation.

Chaque critère sera évalué sur 5 points, soit une note maximale de 20 points.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le jury délibérera à l'issue de sa tournée et établira un classement en fonction des notes attribuées.
En cas d'égalité, le jury procédera à une délibération afin de départager les participants concernés.
Les décisions du jury sont définitives.

Article 7 – Récompenses

Une récompense pourra être attribuées, une remise de prix sera organisée en janvier 2027.
Les participants seront informés des modalités de remise des récompenses.

Article 8 – Photographies et communication

Des photographies des décorations pourront être réalisées par la commune.
Toute utilisation ou publication de photographies identifiables de l'habitation dans le cadre de la communication municipale sera soumise à l'autorisation préalable du participant.
Le refus de cette autorisation ne constitue pas un motif d'exclusion du concours.

Article 9 – Sécurité et responsabilité

Les installations doivent être réalisées dans le respect des règles de sécurité.
Les branchements électriques et les illuminations doivent être adaptés à un usage extérieur lorsque cela est nécessaire.
Les décorations ne doivent pas gêner la circulation des piétons ou des véhicules, ni présenter de danger pour les passants.
La commune ne pourra être tenue responsable des dommages causés aux installations privées des participants.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
La commune se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de nécessité ou de circonstances exceptionnelles.

Commune d'Amnéville pour le quartier de Malancourt
Édition 2026

MALANCOURT
🎄 CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL 🎄
ÉDITION 2026

Faites briller Malancourt aux couleurs de Noël !

Vous aimez décorer votre maison, votre jardin ou vos fenêtres pour les fêtes de fin d'année ?
Nous vous invitons à participer à son concours des maisons décorées de Noël !

Participation gratuite et ouverte à tous les habitants de Malancourt.

INFORMATIONS DU PARTICIPANT

Nom :
Prénom :
Adresse de l'habitation décorée :

Téléphone :
Adresse mail :

AUTORISATIONS

Je souhaite participer au concours et déclare avoir pris connaissance du règlement.

- ☐ J'autorise le jury à observer mes décorations depuis la voie publique.
- ☐ J'autorise la commune à photographier mes décorations.
- ☐ J'autorise la commune à publier ces photographies sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications municipales).

Les autorisations relatives aux photographies et à leur publication sont facultatives et indépendantes de la participation au concours.

Fait à Malancourt, le :
Signature :

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Bulletin à déposer à l'accueil de la mairie de Malancourt avant le 11 décembre 2026 aux horaires d'ouvertures habituels.
Renseignements auprès de la mairie.

À vos guirlandes, place à la magie de Noël !